

ACADEMIE DE GRENOBLE

ETABLISSEMENT 0731441V

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 20/04/2026

Présidence de : Chrystelle VEYRON-CHURLET

Quorum : 13

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés :

Date du CA : 18 mai 2026

| SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES | DECISIONS | NUMERO D'ACTE | PIECES JOINTES |
|---|-----------|---------------|----------------|
| 1 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE | Vote | | |
| 2 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE | Vote | | |
| 3 CONTRATS ET CONVENTIONS | Vote | | |
| 4 ACCEPTATIONS DE DONS | Vote | | |
| 5 BUDGET PREVISIONNEL PLAN MONTAGNE | Vote | | |
| 6 CLASSE DEFENSE CITOYENNETE | Vote | | |
| 7 CLASSE CHAMS (G2S) | Vote | | |
| 8 QUESTIONS DIVERSES | | | |

Signature du chef d'établissement



Signature du secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 18h

Mme Veyron-Churllet ouvre la session du conseil en présence de 15 membres, 14 votants

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Ce conseil débute avec l'approbation du dernier Conseil d'Administration en date du 12 mars 2026.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 |

2. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| | | 0 | 0 |

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

Electricité 2028 : recensement par l'UGAP du nombre d'établissements qui souhaitent s'engager dans le groupement. UGAP = partenaire avec qui on travaille sur les énergies, et qui arrive à avoir des prix de gros – L'établissement est contractant avec l'UGAP qui négocie avec les fournisseurs.

Vote pour l'adhésion à l'UGAP pour le contrat électricité 2028

18H07 : Arrivée de Mme Colautti

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 |

Pour information, rencontre M. Boix / concessionnaire chauffage urbain pour raccordement éventuel du collège en 2027

4. ACCEPTATIONS DE DONNS

Don du FSE : accompagnement du projet Hyères sur Amby pour les latinistes : 510 euros

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 |

Don de l'ASIGS : 191 euros (135 sortie à Annecy spectacle + 56 euros)

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 |

5. Budget prévisionnel plan montagne

Arrivée de Mme Océan et M. Berthoud : 18h13 - 17 votants

Coûts pour l'année prochain :

153 élèves de 6^{ème} – 156 accompagnateurs – 15, 16, 17 septembre 2026

Demandes de devis pour les transports

Dépenses : hébergement (40 / élève / nuit dans le refuge) + nuitées moniteurs (collège 240 euros) + encadrants professionnels : 2700 euros

14 185 euros au total de dépenses

Subventions conseil départemental : 100% transport – 40% hébergement – 75% pour les encadrants professionnels – 100% pour les accompagnateurs bénévoles

Participation FSE : 187 euros

Participation des familles : 20 euros

Question de l'enseignant : possibilité d'acheter des sacs à dos pour les élèves qui n'en auraient pas ? Constitution d'un stock d'une dizaine de sacs à dos

Réponse de la direction : Oui

Participation mise au vote

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 17 | 17 | 0 | 0 |

6. CLASSE DEFENSE ET CITOYENNETE

Ce dispositif vise à valoriser toutes les actions en lien avec la citoyenneté qui ont lieu dans le collège chaque année

La classe défense et citoyenneté doit répondre à un cahier des charges, et l'établissement doit s'appuyer sur une unité marraine. Il est envisagé, si le dispositif est créé, de collaborer pour cela avec la gendarmerie de la Motte-Servolex.

Une rencontre avec les équipes enseignantes est prévue le 19 juin prochain afin d'expliquer la finalité et les objectifs de ce projet

Des éléments plus complets seront fournis aux membres du conseil d'administration lors du CA du 30 juin 2026

7. CLASSE CHAMS (G2S)

Rentrée 2026 :

Candidatures ouvertes aux élèves de 4^{ème}

Dossier de candidature diffusé aux élèves et aux familles fin mars – début avril et à rendre avant le 29/05

Contenu :

« Je suis intéressé(e) par la classe à Horaires Aménagés Sciences

J'ai compris que ce choix implique 2h de sciences en plus dans mon emploi du temps.

Un entretien aura lieu mardi 2 juin 2026 à partir de 11h avec l'équipe pédagogique afin de mieux cerner mes motivations.

Je ne peux pas candidater si je fais partie d'une section sportive. »

Liste des candidats connue courant juin 2026

Actions 2025 :

- Visite du lycée Louis Armand
- Participation à l'action « Ma thèse en 180 secondes »
- Partenariat avec l'USMB
- Participation à la « science fair » au lycée Monge le 30 avril
- Expériences menées en classe
- Expérimentation de la démarche scientifique
- Venue d'une ingénieure pour expliquer son parcours
- Affiches « Femmes de sciences » positionnées dans le collège
- Nocturne de l'orientation : femmes ingénieures

Remarque enseignant : pourquoi la 4^{ème} ?

Principale : il s'agit d'un choix de l'équipe enseignante – ne pas surcharger la classe de 3^{ème} (examens, réflexion sur l'orientation et le parcours avenir, parcours de l'oral...)

Remarque parents : ouverture de perspectives – envisager des métiers scientifiques, surtout pour les filles – Chaque action a été faite par des enseignants motivés – C'est bien de le continuer en 4^{ème}

8. QUESTIONS DIVERSES

Lecture de la motion rédigée par les représentants de parents d'élèves

Autre question : celle de la remontée des bulletins dans le LSU (Educonnect). Les bulletins de certaines années ne sont toujours pas disponible sur educonnect.

Réponse de la direction : cette question avait été posée à la DSI le 1^{er} septembre 2024 par Mme Veyron-Churlet. Il lui avait été répondu qu'avec la mise à jour de la base élèves, il était impossible, à compter du 1^{er} septembre de chaque année scolaire, de remonter les bulletins des années précédentes. Les parents peuvent demander les bulletins direction à l'établissement qui le fournira.

Autre question : Pourquoi le compte-rendu du conseil de classe du trimestre 2 de la classe de 3i n'a pas été diffusé.

Réponse de la direction : Un paragraphe concernait des soucis rencontrés par certains élèves avec un AED. Cette question ayant été réglée en interne, par Mme Colautti et Mme Veyron-Churlet, il semble pertinent de reformuler le paragraphe en question. Ceci va être remonté au parents délégué auteur du compte-rendu par la présidente de la fédération de parents.

Objet : Motion des représentants des parents d'élèves relative à la continuité pédagogique et aux moyens de remplacement des professeurs absents.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent porter à la connaissance du Conseil d'administration leur préoccupation face à la multiplication des cours non dispensés depuis le début de l'année scolaire. Nous souhaitons, par cette motion, engager une réflexion commune pour garantir à chaque enfant la continuité pédagogique indispensable à sa réussite.

Pour l'ensemble de nos enfants, et à titre d'exemple une classe de 5ème où le cumul des absences atteint un seuil de plus de 70 heures (équivalent 12 jours), la situation devient préoccupante. Ce volume d'heures non honorées, qui représente plusieurs semaines de scolarité, constitue un obstacle réel à l'acquisition du socle commun de connaissances et fragilise l'égalité des chances devant les apprentissages.

Nous tenons à saluer le travail accompli par la direction et les équipes pédagogiques. Nous sommes conscients des efforts déployés pour réorganiser les services et limiter l'impact de ces absences. Toutefois, les solutions internes, incluant les dispositifs du Pacte enseignant, atteignent aujourd'hui leurs limites face aux besoins et à une Dotation Horaire Globale qui s'affaiblit chaque année. La bonne volonté des personnels ne peut plus pallier, seule, le manque de remplaçants nommés par les autorités académiques.

Dans un esprit de confiance mutuelle, nous souhaiterions que la communication envers les familles soit optimisée. Lorsqu'un cours est annulé, il nous semble essentiel que les parents puissent en comprendre la nature (absence prévisible pour formation, projet pédagogique, ou contrainte de service) via les outils de liaison habituels. Cette transparence permettrait aux familles de mieux appréhender les défis organisationnels de l'établissement tout en actant la réalité du temps scolaire perdu.

Soucieux d'être des partenaires actifs, nous suggérons d'explorer ensemble plusieurs leviers:

- **Arbitrage des absences programmées** : Prioriser, autant que possible, le maintien des cours devant élèves pour les groupes les plus impactés lors de la planification des formations ou projets.
- **Dispositifs de soutien** : Réfléchir à la mise en place de travaux en autonomie encadrés ou à l'utilisation d'heures de permanence pour des modules de rattrapage dans les matières fondamentales.

Cette motion se veut un acte de soutien aux équipes locales dans leurs efforts de réorganisation. Nous sommes convaincus que la solidarité entre parents, direction et enseignants que nous pourrions solliciter avec plus de force le Rectorat pour obtenir des moyens de remplacement effectifs.

La réussite de nos enfants est notre objectif commun. Nous nous tenons aux côtés de l'établissement pour demander des réponses concrètes afin de garantir le service public d'éducation de qualité auquel chaque élève a droit.